

Ergothérapeute/Agente ou agent de réadaptation fonctionnelle

Éducation, Gestion des personnes en milieu de travail, Santé et sécurité du travail

 Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud

 157, rue Saint-Louis

NATURE DU TRAVAIL

L'ergothérapeute en milieu scolaire intervient sur les tâches et les activités essentielles à la participation et à la réussite éducative des élèves. L'intervention peut être orientée sur l'occupation (alimentation, habillage, découpage, graphomotricité, jeux, utilisation d'un outil technologique, etc.), sur l'environnement (mobilier, espace de travail, organisation de la classe, matériel scolaire, etc.) et sur la personne (habiletés sensorielles, motrices, perceptuelles, fonctionnelles, etc.) afin de soutenir l'engagement et le rendement occupationnel de l'enfant. L'objectif des interventions réalisées est de soutenir le développement des habiletés requises pour évoluer en milieu scolaire, de les maintenir, de les rétablir, ou de diminuer les situations de handicap.

ATTRIBUTIONS ET CARACTÉRISTIQUES

- En contexte scolaire, l'ergothérapeute intervient dans une approche universelle, organisée selon le modèle Réponse à l'intervention (RAI). Ainsi il recommande :

- § Des mesures qui favorisent l'autonomie des enfants dans les environnements communs;

- § Des stratégies universelles en lien avec le développement de l'enfant;

- § Des approches qui favorisent l'autonomie dans les situations d'apprentissages proposées.

- Selon le contexte et les besoins, le mandat attribué à l'ergothérapeute peut s'inscrire dans un ou plusieurs niveaux d'intervention. Par exemple :

- § Mandats de l'ergothérapeute dans une approche d'interventions de niveau 1 :

- o Ateliers de stimulation en classe (ex. : écriture, autorégulation, habiletés préscolaires, organisation, etc.);

Informations sur le poste

Type d'emploi

Temps plein

Domaines

Éducation, Gestion des personnes en milieu de travail, Santé et sécurité du travail

Région

Chaudière-Appalaches

Salaire offert

31 \$ - 56 \$ / heure

Publié

9 avril 2026

Expérience

Aucune

Niveau de scolarité exigé

Formation universitaire

Fin des candidatures

16 avril 2026

Documents complémentaires

 C-ERG-25-26-02

- o Accompagnement des enseignants, élaboration de portraits de classe;

- o Formations aux parents et aux équipes-école (ex. : graphomotricité, développement moteur, TSA, TDC, sphère sensorielle, classe flexible, aménagement physique d'une classe, etc.);

- o Adaptation de l'environnement;

- o Participation à des communautés d'apprentissage professionnelles et divers comités (ex. : graphomotricité, préscolaire 4 ans, « script-cursif », etc.);

- o Détection des élèves à risque.

§ Mandats de l'ergothérapeute dans une approche d'interventions de niveaux 2 et 3 :

- o Consultation ponctuelle et opinion particulière sur la situation d'un élève;

- o Sous-groupe d'intervention (ex. : écriture, autorégulation, habiletés préscolaires, etc.);

- o Dépistage des élèves présentant des indices de difficulté (ex. : TDC, etc.);

- o Observation en classe en lien avec une problématique ciblée et recommandations à l'équipe-école;

- o Collaboration et lien avec les partenaires externes;

- o Soutien à l'application des recommandations (de l'interne et de l'externe);

- o Vulgarisation à l'équipe-école des informations contenues au rapport d'évaluation en ergothérapie;

- o Participation aux rencontres multidisciplinaires/études de cas, participation au plan d'intervention scolaire;

- o Recommandation de matériel adapté.

Informations sur l'employeur

Nom de l'entreprise

Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud